

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le jeudi 19 mai 2016 à 19H30 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault	Madame Martine Lavoie
Monsieur Rémi Tétrreault	Monsieur Serge Ménard
Madame Noëlle Jodoin	Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Caserne (mandats).
- 4- Conduite d'aqueduc et drainage du terrain de soccer.
- 5- Entrée salle du conseil.
- 6- Programme de réhabilitation du réseau routier local (demande d'aide financière).
- 7- Sécurité bicyclette.
- 8- Embauche d'un étudiant pour l'été.
- 9- Période de questions.
- 10- Levée de l'assemblée.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié dans les délais prescrits par la Loi.

Révocation de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal.

Considérant que les élus sont tous présents et conformément à l'article 153 du Code municipal,

Résolution 199-05-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'avis de convocation.

Adoption de l'ordre du jour proposé

Résolution 200-05-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour proposé et de rajouter :

Pont du 10^e rang.

Pinces de désincarcération

Adjudication de la soumission pour le rapiéçage d'asphalte.

Entretien parc Mon Repos.

Embauche de madame Ariane Maurice animatrice de camp de jour et formation.

Achat d'équipements de désincarcération.

Caserne (mandats)

Considérant que la caserne actuelle est trop restreinte pour y garer tous les camions;

Considérant que deux propositions sont soumises pour un projet d'expansion de la caserne;

Considérant que ces projets peuvent être sujets à une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 5.1 (*Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire*);

Considérant que dans la démarche, la municipalité doit inclure dans sa demande d'aide financière un estimé des coûts relatifs pour la réalisation de projet de construction, de mise aux normes, de réhabilitation, conversion ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

Considérant que la Municipalité est en attente d'un avis favorable de la part du ministère de la Sécurité publique, Direction de la sécurité incendie;

Résolution 201-05-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Demers Pelletier pour effectuer l'évaluation des coûts de transformation ou construction, les plans et devis requis, un rapport sur l'importance soulevée et ses conséquences sur le maintien des services et de remplir le formulaire de présentation de projet nécessaire pour la demande d'aide financière. Que monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le document requis d'aide financière.

Résolution 202-05-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme J.P. Cadrin afin de faire une étude d'évaluation du bâtiment visé seulement au 1367 rue Principale à Saint-valérien-de-Milton.

Que l'industrie Olymel soit informé des démarches enclanchées par la municipalité.

Drainage du terrain de soccer et conduite d'aqueduc

Considérant que la municipalité a demandé une aide financière dans le cadre du Fonds de Développement Rural de la MRC des Maskoutains pour drainer le terrain de soccer et implanter une conduite d'aqueduc permettant d'arroser les deux patinoires;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton s'est vu accorder un aide financière de 18,000\$;

Considérant que selon monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, il n'est pas nécessaire d'avoir un plan pour l'implantation de la conduite d'aqueduc;

Résolution 203-05-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater pour l'implantation de la conduite d'aqueduc pour une somme d'environ 9,461.70\$, taxes incluses. Ce montant inclue le matériel nécessaire chez Réal Huot pour une somme 5,361.70\$, taxes incluses.

Terrain de soccer :

Résolution 204-05-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de donner le contrat à Ferme DMD Lambert inc pour effectuer le drainage du terrain de soccer pour la somme de 12,625.35\$, taxes incluses et d'acheter la pierre à la Carrière de Saint-Dominique.

Entrée salle du conseil

Considérant que le vestibule d'entrée de la salle de conseil n'est jamais verrouillé;

Considérant que n'importe qui a accès à cet endroit;

Considérant que la municipalité reçoit son courrier dans cet endroit;

Résolution 205-05-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verrouiller l'accès en tout temps de la porte extérieure au vestibule d'entrée de la salle de conseil et de donner une clé à madame Aline Daigle ainsi qu'au service de la poste.

Programme de réhabilitation du réseau routier local (demande d'aide financière)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton n'a pas de plan d'intervention pour son réseau routier;

Résolution 206-05-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Jean-Sébastien Bouvier du service ingénierie de la MRC des Maskoutains afin d'élaborer un plan d'intervention pour le réseau routier local de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Sécurité bicyclette

Résolution 207-05-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la Sûreté du Québec de venir donner une formation aux participants du camp de jour relativement à la sécurité en bicyclette.

Embauche d'un étudiant pour l'été

Résolution 208-05-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'ouverture d'un poste pour étudiant pour l'été seulement et ce, au salaire minimum et pour une semaine d'environ 20 heures. Qu'un avis soit expédié par la poste. La personne devra avoir au moins 17 ans et avoir son permis de conduire valide.

Pont du 10^e rang

Considérant la réception de la correspondance électronique de monsieur Daniel Donais en date du 11 mars 2016 relativement à l'échéancier pour le projet de reconstruction du pont du 10^e rang;

Résolution 209-05-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à monsieur Daniel Donais du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à savoir quand le ministère va nous soumettre l'échéancier pour la réalisation des travaux de reconstruction du pont du 10^e rang.

Coussins de levage et rescue Jack

Considérant que le projet d'achat d'équipement pour la désincarcération a été reporté depuis plusieurs années par le Service contre les incendies;

Considérant qu'un montant de 8,725\$ a été prévu au budget 2016;

Résolution 210-05-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'achat chez Aréo-Feu de coussins de levage et rescue jack pour la somme d'environ 9,000\$, taxes en sus.

Adjudication de la soumission pour le rapiéçage d'asphalte

Considérant qu'il faut procéder à des travaux de rapiéçage d'asphalte pour la chaussée;

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation;

Considérant qu'ont soumissionné :

Chapdelaine Asphalte :	80\$/tm	525\$/heure	220\$/baril
Sintra inc. :	69\$/tm	688\$/heure	200\$/baril
Eurovia Québec :	60.50\$/tm	895.77\$/heure	180.40\$/baril
Pavage Maska inc :	79\$/tm	796.18\$/heure	125\$/baril

Considérant le calcul effectué pour donné un total à la tonne métrique;

Résolution 211-05-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Chapdelaine Asphalte étant la soumission la plus basse conforme à 133.85\$ la tonne métrique taxes en sus.

Entretien du parc Mon Repos

Les élus prennent connaissance de la réponse de monsieur Jérôme Royer suite à la résolution 177-05-2016;

Résolution 212-05-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des prix auprès de trois paysagistes pour l'entretien du parc Mon Repos.

Embauche de madame Ariane Maurice, animatrice de camp de jour et formation

Résolution 213-05-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher madame Ariane Maurice à titre d'animatrice de camp de jour et, au salaire minimum établi par le gouvernement du Québec et d'autoriser la formation nécessaire au coût de 130\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Levée de l'assemblée

Résolution 214-05-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H00.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.